

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2023/267

**Objet : Désignation des représentants de la commune de Ris-Orangis  
au comité syndical du SIPPAREC**

**Séance du mercredi 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 21 septembre 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35

Présents à la  
séance : 24

Excusés

représentés : 9

Absents : 2

\* Arrivée à 18 h 36 avant le vote  
du point n°4 inscrit à l'ordre du  
jour

\*\* Arrivé à 18 h 58 avant le vote  
du point n°7 inscrit à l'ordre du  
jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Souad Medani, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebig\*, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni\*\*, Sandanakichenin Djanarthany, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Aurélie Monfils, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Souad Medani, Nejla Toptas à Sofiane Seridji, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Boniface Hitimana, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
27 septembre 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/267

**Objet : Désignation des représentants de la commune de Ris-Orangis au comité syndical du SIPPAREC**

Environnement

**LE CONSEIL,**

SUR proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment L 5711-1

**VU** les statuts du SIPPAREC, Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication, et notamment son article et 10.1,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2023/266 en date du 27 septembre 2023 décidant l'adhésion de la commune de Ris-Orangis au SIPPAREC au titre de la compétence « Développement des énergies renouvelables »,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie et Ecologie du 20 septembre 2023,

**CONSIDERANT** que l'article 10.1 des statuts du SIPPAREC prévoit que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat,

**CONSIDERANT** que pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

**CONSIDERANT** que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus par l'assemblée délibérante au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** les candidatures présentées, à savoir :

- Monsieur Stéphane RAFFALLI en qualité de délégué titulaire,  
Monsieur Gilles MELIN en qualité de délégué suppléant,

**CONSIDERANT** les résultats du scrutin, à savoir :

**APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE AU SCRUTIN SECRET**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Nombre d'abstentions :      | 0              |
| Nombre de bulletins remis : | 33             |
| Nombre de votes blancs :    | 1              |
| Nombre de votes nuls :      | 0              |
| Majorité absolue :          | 17             |
| A obtenu :                  | <b>32 voix</b> |

2023/

**DESIGNE** pour représenter la collectivité de Ris-Orangis au sein du  
Comité syndical du SIPPAREC :

En qualité de délégué titulaire : Monsieur Stéphane RAFFALLI,  
En qualité de délégué suppléant : Monsieur Gilles MELIN.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **05 OCT. 2023**

Publié le : **05 OCT. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans le délai de recours de  
cinq jours fixé par l'article R  
119 du code électoral



**2023/**

